

Motion du 20 mai 2025 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Florence Kraft-Babel, Livia Zbinden, Salma Selle, Ayari Felix Beltrametti, Jacqueline Roiz, Bernard Delacoste, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Pascal Holenweg, Christian Zaugg et Laurence Corpataux: «Campagne Masset».

(transformée en résolution R-321 par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mai 2025 et acceptée)

MOTION

Pour garantir une votation dans un délai raisonnable concernant l'acquisition de la parcelle Masset, le Conseil municipal de la Ville de Genève devrait tenir compte des éléments suivants:

- La proposition de délibération déposée en avril 2024 et adoptée à une large majorité par le Conseil municipal en novembre 2024, relative à l'acquisition de la parcelle 3196, dite campagne Masset, située dans le quartier Concorde – Aire (rive droite),
- Le droit démocratique des électeurs et électrices à pouvoir se prononcer dans des délais raisonnables sur une décision municipale soumise à référendum,
- La confirmation écrite du Conseil d'Etat adressée au collectif référendaire, indiquant qu'une date de votation au 28 septembre 2025 avait été retenue, et que la Ville serait consultée à ce sujet,
- La démission entre-temps du magistrat cantonal en charge, M. Antonio Hodgers,
- L'étonnement suscité par la décision de la Ville, communiquée par la maire dans un courrier daté du 10 avril 2025, de ne pas soutenir la date de septembre,
- Le fait que cette décision implique un report de la votation au 30 novembre 2025, soit plus d'un an et demi après le dépôt initial de la proposition d'acquisition.

Considérant:

- qu'un report aussi important est contraire aux principes de bonne gouvernance et nuit gravement à la dynamique d'un projet d'intérêt public majeur,
- que la majorité du Conseil municipal a expressément soutenu l'acquisition de cette parcelle,
- que la date du 28 septembre aurait permis de respecter des délais raisonnables tout en assurant une bonne coordination avec d'autres scrutins prévus à cette période,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'exprimer son désaccord avec la décision du Conseil administratif de ne pas soutenir la date du 28 septembre 2025 pour la tenue de la votation sur la campagne Masset;

- de revenir sur sa décision et de tout mettre en œuvre pour que le vote soit organisé le 28 septembre, y compris en prenant en charge les frais supplémentaires s'il devait y en avoir;
- de rappeler que cette acquisition représente une opportunité foncière unique au service de l'intérêt général, et qu'il est de la responsabilité de l'exécutif de tout mettre en œuvre pour éviter un enlisement du processus;
- de demander un rapport détaillé sur les échanges intervenus entre la Ville et la Chancellerie d'Etat, justifiant ce refus de calendrier, ainsi qu'une estimation précise des coûts évoqués;
- de réaffirmer son plein soutien à l'acquisition de la campagne Masset, afin de développer des projets publics essentiels sur la rive droite, dans un quartier en transformation, où les besoins en services publics sont criants.